



Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

n°10 | Automne 2010
Jeunes face à la violence

Les violences des incasables : signes de parcours de socialisation sous tension

Violences of the as said “incasables”: signs of socialization course under stretch

La violencia de los “incolocables” : signos de proceso de socialización bajo tensión

Pierre Moisset



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6910>

ISSN : 1953-8375

Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2011

Référence électronique

Pierre Moisset, « Les violences des incasables : signes de parcours de socialisation sous tension », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], n°10 | Automne 2010, document 5, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6910>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les violences des incasables : signes de parcours de socialisation sous tension

*Violences of the as said “incasables”: signs of socialization course under stretch
La violencia de los “incolocables” : signos de proceso de socialización bajo tensión*

Pierre Moisset

- 1 Parmi les différentes catégories de désignation relatives aux jeunes posant question à l'action publique du fait de leurs violences (jeunes pré-délinquants ou délinquants, jeunes « émeutiers » à l'occasion de troubles divers), les jeunes dits « incasables » en protection de l'enfance occupent une place particulière. En effet les violences de ces jeunes ne semblent pas s'inscrire dans un parcours de délinquance identifiable de manière univoque, ni dans le développement de troubles du comportement ou d'une pathologie mentale qualifiable par les acteurs du soin. Comme le rappelle Jean-Yves Barreyre et son équipe : « Les jeunes dits « incasables » sont une « population à la limite des institutions » (Barreyre, 1997), dont les caractéristiques et les besoins spécifiques relèvent en général de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médico-sociale, judiciaire) et qui, le plus souvent, ont mis à l'épreuve, voire en échec, des équipes professionnelles successives dont le cadre de travail ne convenait pas à leur problématique situationnelle¹. » Parmi d'autres comportements (fugues, retrait des relations, problèmes relationnels), les violences de ces jeunes les désignent comme des sujets inaccessibles à l'action éducative.
- 2 Dans cet article, nous nous proposons de nuancer cette vision des jeunes « incasables » en analysant le parcours de cinq d'entre eux à la lumière de ce qui, justement, contribue à les faire désigner comme tel : leurs violences. On tâchera de démontrer que ces violences, loin de marquer une simple position de résistance ou d'extériorité de ces jeunes par rapport à l'action resocialisatrice des institutions de protection de l'enfance, sont plutôt les signes de parcours de socialisation « sous tension ». On entend par là le fait que ces jeunes viennent d'univers familiaux problématiques où ils peinent à trouver une place,

tout en ayant du mal à s'en détacher. En même temps, ils sont déjà « pris » dans la socialisation que leur offre leur prise en charge, tout en ayant du mal à s'y « affilier ». Leurs troubles les amènent, en effet, à être confrontés à des formes d'encadrement ou d'autorité qu'ils supportent mal. Mais, c'est aussi parce que les liens qu'ils nouent avec certains intervenants au quotidien, dans leur accueil, sont négligés par les professionnels en charge de leur suivi. Ces jeunes se retrouvent alors en tension dans un « entre-deux » dont ils ne parviennent à sortir que lorsque se dessine un troisième monde, le leur propre, à travers l'affirmation de leur autonomie.

- 3 Nous commencerons par exposer notre méthodologie en trois points : nous présenterons rapidement la recherche qui nous servira de base tout au long de cet article. Nous précisons ensuite la façon dont s'articulent dans nos analyses les deux matériaux rassemblés par cette recherche : l'analyse des dossiers des jeunes et les entretiens directement menés avec ces derniers. Nous donnerons enfin un rapide résumé de l'histoire de chacun de ces cinq jeunes au moment de la recherche. Ensuite, dans nos analyses, nous aborderons la violence de ces jeunes selon deux angles de vue complémentaires. Premièrement, *via* ce qu'en écrivent les professionnels en charge de leur accueil dans les dossiers au site central de l'Aide sociale à l'enfance². Deuxièmement, *via* ce que les jeunes eux-mêmes disent de leurs violences et de leur rapport à ces dernières.

1. Méthodologie

Une étude sur les jeunes en grandes difficultés à l'Aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis

- 4 Cet article se base sur le matériau recueilli à l'occasion d'une recherche réalisée pour le service de l'Aide sociale à l'enfance du département de Seine-Saint-Denis relative aux jeunes en grandes difficultés. Cette étude s'inscrivait dans une démarche initiée par le Département et ses principaux partenaires en réponse à des remontées des équipes éducatives de terrain faisant état de la place croissante prise par ces situations de jeunes « incasables » dans la charge et les difficultés de travail. Réunis en comité de pilotage, les acteurs départementaux³ ont élaboré en commun des critères d'identification des situations de jeunes en grandes difficultés.
- 5 Ces critères d'identification, au nombre de sept, se répartissent en trois registres.
- 6 Le registre des comportements du jeune :
- violences répétées du jeune contre lui-même : tentative de suicide, et / ou automutilations, et / ou fugues à répétition, et / ou repli sur soi, et / ou passivité,
 - violences répétées du jeune contre l'environnement et / ou des personnes et / ou des biens.
- 7 Le registre de la mobilisation des intervenants :
- multiplicité⁴ des lieux d'accueil,
 - multiplicité des instances de concertation dans lesquelles les situations de ces enfants ont été abordées,
 - multiplicité des intervenants (ASE, pédopsychiatrie, secteur médico-social, professionnels relevant d'autres champs de compétence).
- 8 Le registre des effets de la prise en charge :
- impossibilité à mettre en œuvre le projet éducatif défini au moment de l'admission à l'ASE,

- impossibilité⁵ du jeune à bénéficier des prestations offertes par les lieux d'accueil.
- 9 La situation d'un jeune est dite « marquée par de grandes difficultés » si quatre de ces sept critères y sont repérables. L'établissement de cette définition a permis la recension, parmi les jeunes placés auprès de l'ASE de Seine-Saint-Denis du nombre de jeunes pouvant être considérés en grandes difficultés⁶, puis la sélection, dans le cadre de la recherche sociologique proprement dite, de cinq situations. Malgré la taille exploratoire de l'échantillon, nous avons été attentifs à la mixité (deux filles et trois garçons) et au fait que les dossiers concernent des jeunes ayant bénéficié d'une prise en charge de plus de deux ans, afin d'avoir un certain recul sur leur parcours.
 - 10 La recherche était prévue en deux phases. Une première phase de dépouillement et d'analyse des cinq dossiers choisis qui devait également servir à préparer la deuxième phase. A savoir la sélection, pour chaque dossier, de quatre professionnels « clés » (c'est à dire ayant joué un rôle significatif du fait de leur ancienneté, de la pérennité dans le suivi des jeunes ou ayant donné lieu à une inflexion de leurs parcours même s'ils y étaient intervenus peu de temps). Il était prévu que ces professionnels soient interrogés parallèlement au(x) parent(s) et au jeune lui-même.
 - 11 L'objectif de la première phase de la recherche était de savoir si, en reconstituant, à partir de leurs dossiers, l'histoire institutionnelle de ces jeunes et ce qui était dit de leur problématique éducative, on trouverait, au-delà des critères de repérage ayant servi à les sélectionner, des points communs entre leurs parcours. Ces points communs pouvaient porter tant sur la situation de ces jeunes, au sein de leur famille, que sur leurs parcours institutionnels (ruptures d'accueil plus ou moins précoces, existence de phases de travail en milieu ouvert avec la famille), ou encore sur les modalités de collaboration entre partenaires de la Protection de l'enfance autour de leur situation.
 - 12 L'objectif de la deuxième phase de la recherche était de recueillir le point de vue des parents et des jeunes sur leur parcours d'accueil au sein des structures de Protection de l'enfance, ainsi que les points de vue de professionnels « clés ». Ce recueil de points de vue s'est fait par entretiens semi-directifs en face à face.
 - 13 Nous avons pu nous entretenir avec quatre jeunes sur les cinq, le cinquième étant interné dans un service de psychiatrie adulte au moment de la recherche. Nous avons pu rencontrer quatre mères, les parents d'un des jeunes ayant rompu tout contact avec les services de l'ASE depuis plusieurs années avant l'étude. Concernant les professionnels, nous avons rencontré les cinq éducatrices spécialisées en charge du suivi des situations au moment de l'étude, les cinq inspectrices de la Protection de l'enfance et les cinq juges des enfants. Nous avons également rencontré un pédopsychiatre et un psychiatre étant intervenu dans une des situations, ainsi qu'une psychologue de circonscription ASE.
 - 14 Point important, lors des entretiens avec les jeunes, nous avons inscrit notre rencontre « dans le cadre d'une étude sur les jeunes ayant connu des parcours qui interrogent fortement les différents acteurs de la Protection de l'enfance parce qu'ils ont le sentiment, au moins pendant tout un temps, de ne pas savoir proposer un « bon » accueil à ces jeunes, c'est-à-dire un accueil dans lequel ils se sentent bien. Nous avons précisé que ces acteurs disent aussi « ne pas savoir leur proposer un projet qui les intéresse et rencontrent des difficultés à travailler avec eux et avec leur famille ». Suite à cela, nous leur demandions de nous retracer leur parcours en Protection de l'enfance. Nous souhaitions qu'ils nous expliquent comment ils l'avaient vécu et quels liens ils avaient entretenus avec les différents professionnels rencontrés, ainsi qu'avec leur famille, tout

au long de ce parcours. Nous ne leur avons donc pas parlé de leurs violences. C'est eux-mêmes qui les ont abordées quand ils ont retracé leur parcours et les différents éléments significatifs au sein de ce parcours.

Deux matériaux complémentaires : les dossiers et les entretiens avec les jeunes

- 15 Notre démonstration s'était faite de manière complémentaire sur l'analyse des dossiers, et sur les quatre entretiens avec les jeunes que nous avons pu réaliser. Dans le cadre de cet article, nous ne mobiliserons pas le regard des professionnels en dehors de ce qui en est transcrit dans les écrits des dossiers. Voyons plus précisément comment ces deux matériaux – les dossiers et les entretiens avec les jeunes – s'articulent dans nos analyses des comportements violents de ces jeunes en termes de tension entre deux mondes, tension se relâchant à l'apparition d'une zone d'autonomie (le troisième monde).
- 16 Les dossiers, en nous donnant à lire les situations de ces jeunes via les yeux des professionnels, nous montrent surtout les rapports problématiques de ces jeunes à leurs familles et les violences qui y sont associées. Ils nous montrent par contre moins fréquemment, ou plus sous forme d'indices, la façon dont les comportements violents de ces jeunes sont associés à des relations problématiques avec le monde du placement. Néanmoins, les dossiers permettent tout de même de constituer, autour de ces jeunes, l'image d'une double tension – l'une en direction du monde familial, l'autre en direction du monde du placement ; double tension à la source d'une bonne partie des leurs violences.
- 17 Le point de vue des jeunes, à travers les entretiens, confirme avec un autre angle la vision que nous apportent les dossiers. Les jeunes parlent en effet beaucoup plus de leurs violences en rapport avec ce qu'ils vivent dans le monde du placement comme violences également mais aussi comme déceptions et manques de respect. On peut remarquer alors tout ce que les dossiers passent sous silence ou plutôt tout ce que les professionnels ne voient pas et donc n'écrivent pas. Face à cela, les jeunes ne parlent pas de violences directement en rapport avec leurs parents. Mais ils mentionnent des comportements violents liés à la gestion d'une « tension interne » enclose en eux. Et ces violences spécifiques se rapprochent grandement, dans leurs modalités, des violences qui, dans leurs dossiers sont associées aux relations avec leurs parents. Par ailleurs, les jeunes nous montrent la façon dont ils renégocient, changent leurs relations tant à leurs parents qu'au placement durant leur parcours. On voit alors se recomposer l'image de violences associées à une double tension entre monde familial et monde du placement. Mais, là où les dossiers nous livrent surtout l'image de jeunes pris, ballottés entre deux mondes, les entretiens nous font apparaître des sujets actifs qui renégocient (ou tentent de le faire) une place viable à la croisée de ces deux mondes.
- 18 Les entretiens, enfin, complètent et dépassent les analyses issues des dossiers en nous montrant comment ces jeunes parviennent à sortir de cette situation de double tension. En effet, les dossiers ne nous permettent jamais de dessiner cette issue, ils se terminent sur une mainlevée où la situation s'interrompt sans se résoudre, ou ils enregistrent la fin des violences sans explications. En revanche, dans leurs entretiens, trois des jeunes nous ont décrit comment ils sont sortis de leurs violences en cherchant à se reprendre en main, et ce, lorsqu'ils ont pu enfin définir un espace d'autonomie entre leurs deux premiers mondes.

Les cinq situations étudiées

- 19 Voici une rapide présentation des cinq situations qui permettra de situer les différents éléments de l'histoire de ces jeunes que nous allons mobiliser.
- 20 Marc a 18 ans au moment de l'étude. Il est le premier enfant que sa mère a eu très jeune, dans son pays d'origine en Afrique occidentale avec un homme – étranger au pays – qui l'a rapidement quittée. Du fait de cette naissance issue d'une liaison sans suite avec un étranger, et d'un handicap visuel et auditif, le jeune Marc a été violemment rejeté par la famille de sa mère et exposé à des maltraitements physiques à laquelle cette dernière aurait participé. Quand Marc avait environ dix ans, sa mère est venue en France pour faire soigner ses déficiences visuelles et auditives. Elle rencontrera rapidement un homme venant du même pays qu'elle, de qui elle attendra très vite un nouvel enfant. C'est durant cette grossesse que les troubles de Marc (colères immaîtrisables, violences envers sa mère et son beau-père) s'accroîtront, ce qui provoquera son placement. D'abord confié à des établissements spécialisés, eu égard à son handicap, ses violences fréquentes l'amèneront à passer plus d'un an dans un service hospitalier de psychiatrie infantile. Puis, à l'occasion du déménagement de sa mère, il sera confié à l'ASE de Seine-Saint-Denis. Son histoire est ensuite celle d'un placement très difficile, dans un même foyer, qui va tenir face à ses violences quasi-quotidiennes tournées vers les professionnels ou certains autres jeunes. C'est aussi l'histoire de la présence intermittente et jamais prévisible de sa mère au sein de son placement. Une mère très souvent absente aux visites prévues au foyer – ce qui déclenche de fréquentes crises de violence de Marc – et une mère qui l'accueille parfois lorsqu'il fugue... Ce, jusqu'à ce que les violences de Marc envers elle l'amènent à appeler les éducateurs du foyer ou la police. A 17 ans, Marc sera accueilli dans un centre éducatif fermé qui l'exclura quasi-immédiatement du fait de ses violences. Il sera alors accueilli dans un service de psychiatrie adulte où, l'ASE et la PJJ ne proposant aucune solution, il restera jusqu'à son transfert dans une unité pour malades difficiles. Marc est le seul jeune que nous n'avons pu rencontrer.
- 21 Ken a également 18 ans au moment de l'étude. Il est le troisième enfant d'une fratrie de sept enfants que sa mère a eu avec trois conjoints différents. La famille a été suivie en AEMO pendant près de cinq ans avant son placement à l'âge de dix ans. Le placement de Ken prend place peu de temps après celui de sa sœur aînée. Celle-ci, issue d'une première union de la mère, avait été violée par le père de Ken (seconde union), père depuis lors incarcéré. Les relations entre la mère et la fille se sont, semble-t-il, dégradées du fait d'un manque de reconnaissance de ce viol par la mère. Quoi qu'il en soit, l'agitation et les troubles de Ken déjà repérés antérieurement, s'accroissent au départ de sa sœur, provoquant en retour des violences accrues de sa mère et de son compagnon (troisième union) et son placement. Ken connaîtra ensuite de nombreux lieux d'accueil en Seine-Saint-Denis, foyers et familles d'accueil où ses violences et chahuts l'en feront exclure. Sa situation se stabilisera dans un établissement, en province, spécialisé dans la prise en charge du handicap (au titre de ses difficultés d'apprentissage engendrées par son agitation chronique). Il en sera exclu quelques années plus tard suite à des suspicions d'agressions sexuelles sur des jeunes filles de l'établissement et d'épisodes de grande violence. Ces épisodes particulièrement violents apparaissent simultanément au retour du père de Ken dans son histoire. Ce père, sorti de prison, obtiendra des visites médiatisées, puis hébergera Ken en échappant à la surveillance du service. Peu de temps

après, Ken se plaindra d'attouchements de sa part. Il sera ensuite exclu du foyer de la région parisienne où il avait été admis pour agression sexuelle sur un autre jeune. Au moment de l'étude, Ken est majeur depuis peu, à la rue, ne pouvant s'approcher du domicile de sa mère par décision de justice (du fait de violences sur celle-ci) et n'est plus suivi par l'ASE.

- 22 July a quinze ans au moment de l'étude. Elle est placée depuis ses huit ans. Troisième enfant de sa mère, elle est née d'une relation passagère entre celle-ci et un ami de son compagnon (et père des deux premiers enfants). Ses deux frères aînés ont été placés par périodes du fait de la précarité de la situation familiale et de la violence du père. La mère de July se séparera de son compagnon peu de temps après sa naissance et July sera placée chez son grand-père maternel et sa compagne en qualité de « tiers digne de confiance ». Les conflits croissants entre la compagne de ce grand-père et la mère de July aboutiront plus tard à son placement. Placement très tôt marqué par des violences envers les autres jeunes et les professionnels. July connaîtra une période plus calme dans un établissement de province jusqu'à ses douze ans puis, à son retour en Seine-Saint-Denis connaîtra à nouveau des épisodes de grandes violences sous deux formes : soit des explosions de violence immaîtrisée envers elle-même et son environnement humain et matériel, soit des violences tournées vers un jeune pris comme exutoire et qu'elle harcèle. Elle connaîtra différents lieux d'accueil, se stabilisera un temps chez une assistante familiale autour d'un projet sportif et de scolarité aménagée. Puis, après un bref retour chez sa mère, elle connaîtra à nouveau plusieurs lieux d'accueil du fait de violences récurrentes. Au moment de l'étude, July était dans un nouveau foyer avec un projet d'apprentissage.
- 23 Karima a également quinze ans au moment de l'étude, elle est placée depuis l'âge d'un an. La première partie de son histoire se déroule en province. Ses parents se sont séparés avant sa naissance et elle est la seule enfant issue de leur union. Son père se remariera quelques années après et aura cinq enfants. Sa mère connaissant régulièrement des épisodes dépressifs, Karima sera placée, puis reprise par celle-ci, et ce à quatre reprises entre un et quatre ans. Elle connaîtra une période de stabilité entre quatre et neuf ans au sein d'une famille d'accueil à laquelle elle s'attachera. Elle devra la quitter quand, sa mère ayant déménagé en région parisienne, demandera de pouvoir la reprendre. Suite à un nouvel épisode dépressif de sa mère, elle sera rapidement placée, à nouveau en foyer, puis en famille d'accueil où ses premières violences apparaîtront. Ses violences vont gagner en fréquence et en importance à partir de ses douze ans. Elles apparaissent suite aux surgissements fréquents et peu prévisibles de sa mère au sein de son placement (sa mère vient sans avertir la récupérer sur son lieu de placement en menaçant les professionnels pour ensuite ramener quasi-immédiatement sa fille par exemple), ou face à l'éventualité d'un éloignement plus accentué d'avec sa mère (dans l'éventualité d'être confiée à son père en province), mais aussi face à certains professionnels pour des raisons peu explicitées au sein du dossier. Ses violences vont progressivement cesser autour de ses quatorze ans. Karima demandera alors à pouvoir vivre avec sa mère chez qui elle réside depuis six mois environ au moment de l'étude.
- 24 Jérôme a 17 ans au moment de l'étude, il est placé depuis ses huit ans. Il est le deuxième des trois enfants que ses parents ont eus ensemble. Repérés très tôt avec ses deux frères pour des signes de négligence, ils sont placés en même temps après plusieurs années d'AEMO⁷ face à la dégradation de la situation familiale. Si un autre de ses frères connaît un placement agité du fait d'une « hyper-activité », Jérôme est celui qui pose rapidement le plus de questions à l'ASE du fait de son attitude faite de froideur et de distance, de

fugues chroniques pour rejoindre ses parents, de chahut et de dégradations sur les lieux d'accueil ainsi que de vols auprès des professionnels et des autres enfants. Durant ce temps, les parents se séparent, la situation de la mère se dégradant (sans abrisme). Le père reste présent quelques années dans le placement avec des visites en circonscription et sur les lieux d'accueil. Il semble entretenir un lien spécifique avec Jérôme qui est le seul de ses enfants à porter son nom de famille, et le seul à qui il conseille de « résister » (en les tenant à distance ou en se vengeant) aux éducateurs et aux autres professionnels. Ce père disparaîtra du placement de Jérôme au moment d'une tentative d'accueil de ce dernier en province pour l'éloigner de sa commune d'origine. Pour commencer, cet homme semble avoir soutenu cette initiative avant de s'en détacher. Ceci semble avoir entraîné à sa suite la désaffection de son fils vis-à-vis de ce changement. De retour en Seine-Saint-Denis, Jérôme continuera à connaître une succession de lieux d'accueil au gré de fugues, de vols et de cambriolage, chez des particuliers, et pour lesquels il sera plusieurs fois interpellé. Sa situation ne se stabilisera que lorsqu'il sera finalement accueilli dans un Centre éducatif fermé en province. Ce centre ayant un partenariat avec un institut de formation, Jérôme est alors accueilli en semaine dans un foyer de jeunes travailleurs pour sa formation et retourne au centre les week-end. En dehors de toute surveillance, ses fugues et vols s'arrêtent alors.

2. Des jeunes pris entre deux mondes

- 25 A la lecture des dossiers, la spécificité de la situation de ces jeunes – celle qui donne sens à leurs violences – tient au fait que pendant une majeure partie de leur parcours ils restent pris dans une tension entre deux mondes : celui de leur famille et celui constitué par leur placement. Deux mondes au sein desquels ils n'ont pas de place ou peinent à en trouver une, mais dont ils ne peuvent se détacher parce qu'ils constituent les deux pôles de socialisation de leur existence. Plusieurs éléments se combinent dans cette analyse : la position spécifique de ces jeunes au sein de leur famille, l'ambivalence de leurs parents à leur égard et à l'égard du placement, la façon dont ces jeunes ne parviennent pas plus à investir, habiter leur placement qu'à se détacher ou s'attacher autrement à leur famille.

Des jeunes occupant une place particulièrement lourde au sein de leur famille

- 26 Premier point, la position spécifique de ces jeunes au sein de leur famille d'origine. Une place que l'on peut très rapidement qualifier de très difficile à occuper ou de particulièrement lourde. C'est par exemple la place de Marc, enfant métis, illégitime et handicapé. Une place devenue encore plus impossible (en tant que Marc symbolisait un passé à dépasser) lorsque sa mère a attendu un deuxième enfant avec un homme du même pays qu'elle. Ce qui a abouti à des troubles croissants chez Marc et a également incité sa mère à le mettre à l'écart *via* le placement.
- 27 Dans la situation de Ken, cette position particulière vient du fait qu'il est l'un des deux enfants que sa mère a eus avec l'homme qui a abusé de sa première fille. C'est au moment du placement de sa demi-sœur aînée que Ken est devenu le seul représentant à la maison d'un passé problématique que sa mère semblait vouloir oublier ou passer sous silence :
- « Le jeune est extrêmement nerveux, ne semblant pas maîtriser tous ses comportements. Sa mère nous apparaît en grandes difficultés (...) et le reconnaît.

Prise dans une dynamique de reconstruction familiale, Mme semble évincer le passé (incarcération du conjoint pour viol de sa fille) et ne peut, pour cette raison, apporter à (son fils) des repères suffisamment solides pour son évolution. Dans ce cadre, Mme nous confirme sa demande de placement pour (son fils). » (dossier de Ken, 10 ans⁸, extrait du rapport de l'association suivant l'IOE⁹).

- 28 Même si ce n'est pas toujours sous cette forme de « l'enfant gênant », on retrouve dans les cinq dossiers une même position délicate des enfants concernés. Bien sûr, ces enfants ne subissent pas que cette position particulière. Ils sont exposés à des contextes de maltraitance (dans le cas de Marc et de Ken), de négligences (dans le cas de Jérôme), pris dans des conflits d'adultes (dans les cas de July et Karima) divers et qui appellent des qualifications plus précises et nuancées. Néanmoins, en mettant en parallèle ces histoires singulières et complexes, ressort ce point commun entre tous ces enfants : ils ont tous une place particulièrement difficile à occuper dans un premier contexte de précarité, de négligence, de maltraitance qui touche par ailleurs leurs éventuels frères et sœurs.

Des parents ambivalents vis-à-vis des jeunes et de leur placement

- 29 Deuxième point, en plus de cette position difficile, ces jeunes subissent l'ambivalence de leurs parents à leur égard et, plus loin, à l'égard de leur placement. En effet, on aurait pu imaginer que le placement soulagerait les parents en éloignant un enfant gênant sous différents aspects, or non, les dossiers notent leurs revirements fréquents. Des revirements qui interdisent à ces jeunes tant l'éloignement que le rapprochement :

« La relation mère fille est faite de fusion et de rejet. De nature violente, la mère revendique régulièrement un retour de sa fille auprès d'elle pour déclarer ensuite qu'elle n'a aucun projet de vie possible avec elle. Mise devant ses responsabilités par le responsable de la structure alors qu'elle menaçait de recourir à la force physique pour récupérer sa fille, elle a quitté l'association avec sa fille, accueil qui a duré moins de 5 minutes. (dossier de Karima, 13 ans, note structure d'accueil).

- 30 Aussi, la tension de ces jeunes vis-à-vis de leur monde familial où ils ont une place très difficile (ce qui suffirait à les plonger dans des oscillations entre occuper ou fuir cette place), est renforcée, reconduite par leurs parents qui ne les laissent pas se faire une place ailleurs (au sein de leur placement) en le dénonçant ou le mettant à mal, tout en ne leur permettant pas de revenir auprès d'eux.

Des jeunes absents de leur placement

- 31 Avec le placement, ces jeunes se retrouvent à osciller non plus autour d'une seule place mais de deux. En effet, s'ils ne parviennent pas à s'éloigner d'une place qui est aussi un lieu de rejet, ils ne parviennent pas plus à s'installer dans le placement, du fait de l'attitude de leurs parents, mais également parce qu'ils semblent psychologiquement absents, tant toute leur attention reste tournée vers leur famille :

« [Cet enfant] est très attaché à sa mère et se place dans une attitude de protection. Il manifeste beaucoup d'anxiété et une très forte culpabilité. » (dossier de Marc, 14 ans, compte rendu du psychologue du foyer d'accueil).

- 32 Le constat de cette absence psychique pourrait amener à penser que ces jeunes ne font finalement qu'osciller autour de leur place familiale première, le placement ne représentant rien pour eux. Mais, outre le fait qu'il est peu probable que ce qui constitue leur univers quotidien pendant plusieurs années reste insignifiant à leurs yeux, certains

écrits permettent de sentir que le placement peut représenter une alternative, une possibilité de prise de distance vis-à-vis de la famille, sans pourtant y parvenir tout à fait :

« Quant à July, elle reste très ambivalente dans ses dires, entre ses plaintes du comportement de sa mère qui laisse penser qu'elle pourrait être en danger et son souhait permanent de rentrer quand même au domicile familial. » (dossier de July, 10 ans, rapport de situation).

- 33 Le devenir de ces enfants semble alors mis en suspens, pris en tension, entre un placement qu'ils ne parviennent pas à occuper et une famille au sein de laquelle ils n'ont pas ou peu de place. Leur situation est à rapprocher de celle de certains jeunes évoqués par Michel Giraud : « La mise à distance physique contribue à la perpétuation d'une anxiété, bien souvent institutionnellement désignée sous le terme de "souffrance". Exclue du "théâtre familial", les enfants ne peuvent plus participer au drame qui s'y joue. Et s'ils paraissent parfois si mal à l'aise dans leur lieu de placement c'est sans doute que leur esprit est ailleurs ou plutôt que les différents acteurs de cet "ailleurs" peuplent leur esprit d'une telle envahissante "présence" que rien d'autre ne peut y "pénétrer"¹⁰. » A la différence près que, chez les jeunes de notre étude, l'omniprésence, dans leurs pensées, de leurs liens familiaux semble plus liée à la place sous tension que le placement a modifiée (ou dont il a changé les modalités d'occupation) qu'au simple déroulement d'un « drame familial ». Retenons en tout cas, pour la suite de notre propos, le fait que le placement place ces jeunes dans un champ de tensions entre deux pôles de socialisation qui apparaissent également inaccessibles : leur famille et le monde du placement.

3. A la lecture des dossiers : des violences d'entre-deux

- 34 Le champ de tension entre famille et placement, au coeur duquel se trouvent ces jeunes, constitue la toile de fond de leurs dossiers. Et sur cette toile de fond, les très nombreuses violences décrites ne prennent pas place au hasard. Elles semblent liées, pour la plupart d'entre elles, à la variation de la distance de ces jeunes à leurs deux pôles de socialisation : leur famille et le placement. Cela n'est pas noté comme tel dans les dossiers, mais en regardant de près et en comparant de dossier à dossier les circonstances et les modalités de déclenchement des violences de ces jeunes, on s'aperçoit que certaines d'entre elles sont liées au rapprochement ou à l'éloignement d'une figure familiale désirée ou redoutée et d'autres sont liées au rapprochement ou à l'action de figures du monde du placement (éducateurs ou autres professionnels). C'est pourquoi nous les appelons des violences « d'entre deux », en tant qu'elles nous semblent manifester l'existence sous-jacente de ce champ de tension entre deux mondes dans lesquels ces jeunes sont pris, mais où ils ne parviennent pas à trouver une place.

Les violences liées aux figures familiales

- 35 Les crises de violence, notées dans les dossiers comme les plus intenses, apparaissent souvent en rapport avec l'éloignement d'une figure familiale désirée (plus rarement, dans le cas de Ken, en rapport avec le rapprochement d'une figure familiale redoutée). Ainsi chez Marc :

« la mère est peu mobilisable, ne tient pas ses promesses faites à Marc, ce qui provoque chez lui de fortes crises se traduisant par des agressions contre les autres et lui-même. » (dossier de Marc, 14 ans, rapport de situation).

36 Ou bien encore chez Karima :

« Lorsque l'éducatrice lui a appris qu'il s'agissait d'un départ pour (nom de ville), ville dans laquelle demeure son père, Karima a coupé court à la discussion en raccrochant et est partie précipitamment du bureau. C'est alors que nous avons commencé à entendre des hurlements et des coups portés très certainement sur les meubles et les portes de sa chambre et du palier. Elle se trouvait dans un état d'excitation tel qu'il nous était impossible de nous rapprocher. Elle hurlait « maman » et s'infligeait des coups sur le visage tout en pleurant. (dossier de Karima, 12 ans, note de situation).

- 37 Ces violences se caractérisent par leurs modalités : elles surgissent très rapidement, elles sont explosives, touchent tout ce qui entoure le jeune au moment de leur survenue, mobilier et personnes. Ces violences s'apparentent à des décharges d'une tension enclose dans l'enfant et, dans la plupart des cas, ne visent pas de personnes précises. Lors de ces épisodes violents, les professionnels notent que l'enfant ne semble pas avoir conscience de ses actes, qu'il n'a pas de visée stratégique et reste inaccessible à la parole ainsi qu'à la menace et parfois l'arrivée effective des forces de l'ordre. Dans les dossiers, on note également que les mêmes types de violence (décharges soudaines peu ciblées) apparaissent parfois sans raisons apparentes.

Les violences liées aux figures du monde d'accueil

- 38 A côté de ces violences plutôt explosives et fréquemment liées à la variation de la distance du jeune à une figure familiale, les violences principalement relatées dans les dossiers s'inscrivent dans la relation du jeune à son lieu d'accueil. Elles ont parfois une cible précise, une éducatrice ou un éducateur, que l'enfant cherche ou défie, mais elles peuvent aussi concerner l'équipe éducative dans son ensemble, voire les locaux. Sans être forcément prévisibles, ces violences s'annoncent parfois *via* une recherche de confrontation du jeune avec un professionnel particulier ou l'équipe.

« (...) toujours dans la fugue et toujours dans la récidive, la jeune échappe à tout le dispositif, passe ses journées dehors, est ramenée par la police au foyer dans la nuit, s'échappe tout en restant bien visible dans le quartier. Elle a récemment cassé la porte de l'association. Hermétique à tout discours, elle n'a pourtant de cesse de rechercher l'attention des adultes pour mieux les défier. » (dossier de Karima, 13 ans, structure d'accueil).

- 39 Ces violences manifestent tant une mise à distance qu'une quête, une sorte de gestion de la bonne (au sens de supportable ou simplement possible) distance entre ces jeunes et leur monde d'accueil :

« Très vite, Jérôme divise l'équipe de la structure d'accueil. Soit il fait peur et il est rejeté, soit on pense que ses possibilités d'intégration, de socialisation sont déjà très altérées et il génère une grande empathie. En effet, il a su prouver qu'il est agréable (...) qu'une relation positive et « authentique » (?) peut s'instaurer avec l'adulte s'il se sent en confiance ou qu'il fait mine de l'être. Mais dès lors qu'apparaît un sentiment de contrariété, s'ensuit aussitôt une désaffection rapide et violente. Son attitude devient alors provocante, menaçante, insultante... (...) Dans une recherche de reconnaissance, en quête d'amour (ce jeune) tente désespérément de se faire aimer de ceux avec qui il entretient une relation personnalisée. (...) » (dossier de Jérôme, 13 ans, rapport trimestriel de la structure d'accueil).

- 40 Ces violences apparaissent sous leur forme les plus intenses et « physiques » sur les lieux d'accueil collectif, même si les familles d'accueil ne sont pas épargnées par des agitations et des rejets assez remuants.
- 41 A côté de ces deux principaux types de violence, apparaît de manière marginale dans les dossiers des violences instrumentales de la part de deux des jeunes (Ken et Jérôme). Ces violences, parfois graves, sont orientées vers un but, une prédation, comme le fait de s'attribuer un bien ou de disposer du corps d'une personne. Elles consistent en effractions, vols ou en viols et abus sexuels sur d'autres jeunes accueillis.
- 42 Pour revenir aux violences relatives au monde familial et au monde d'accueil que nous venons de décrire, on pourrait être tenté de dire qu'elles manifestent surtout un désir désespéré de la part de ces jeunes de retourner auprès de leurs parents et un rejet tout aussi intense de leur placement. Deux choses au moins nous incitent à voir ces violences non pas comme l'expression d'une tension qui irait dans un seul sens (fuir le monde du placement pour rejoindre celui de la famille) mais comme l'expression d'une mise en tension entre deux mondes inaccessibles. Premièrement, la place difficile de ces jeunes au sein de leur famille laisse penser qu'il ne s'agit pas simplement pour eux de retourner auprès de leurs parents. Leur place auprès d'eux paraît si problématique que, s'ils ne peuvent pendant tout un temps s'en éloigner (du fait également de l'attitude de leurs parents, on l'a vu plus haut), ils ne peuvent non plus simplement s'en rapprocher. D'ailleurs certaines violences des jeunes sont également tournées vers les figures parentales tant désirées. Ainsi, Marc a-t-il plusieurs fois agressé sa mère et Ken est-il tenu éloigné du domicile de sa mère après une tentative d'étranglement. Aussi, les violences relatives aux figures familiales décrites plus haut s'inscrivent dans un ensemble plus large de violences et de tensions qui manifestent les difficultés et les oscillations de ces jeunes par rapport à leur premier monde. Deuxièmement, comme on le perçoit dans les extraits des dossiers de Karima et de Jérôme cités plus haut, il ne s'agit pas uniquement pour ces jeunes de rejeter leur monde d'accueil, mais là encore d'oscillations entre rejet et appel.

4. La parole des jeunes sur leurs violences

Une vision subjective de la double tension

- 43 Au sein des entretiens, la double tension dans laquelle semblent pris les jeunes apparaît sous la forme d'une double interrogation, une double perplexité tant à l'égard de leurs parents que du monde du placement. Leurs parents leur semblent peu clairs dans leurs intentions, ne manifestant pas d'opposition au placement sans leur donner d'explications ou d'indications sur le sens de leur attitude
- « C'est ma mère qui a demandé à ce que je parte loin, d'ailleurs je lui en veux encore d'avoir demandé ça.
Mais vous savez pourquoi elle a demandé ça ?
Non, je ne sais pas. En plus le juge il m'avait dit tu pars pour trois mois, pour les vacances le temps que l'on trouve autre chose et en fait je suis partie pour deux ans. » (July)
- 44 Cette perplexité vis-à-vis de leurs parents ne s'apaise que lorsque ces jeunes constatent la distance que le placement a mis entre eux, une distance qui parfois permet de renouer différemment avec eux :

« Au début, ma mère elle me disait « fais-ci, fais ça », je lui disais mais t'es qui toi pour me dire ça ? Je criais sur elle comme je criais sur les éducateurs, je faisais ce que je voulais. Là je commence à grandir et à me dire, c'est ma mère.. » (Karima).

- 45 Quant au placement, il apparaît d'une part comme un monde d'attaches avec certains professionnels, marquant mais aussi un monde d'attaches en tant que tel, en tant que chaque professionnel manifeste un souci institutionnel pour le jeune :

« (...) donc je voulais rester à l'ASE, j'ai tapé, tapé, tapé pour rester à l'ASE. Après j'ai vu que l'ASE elle commençait à en avoir marre de moi donc j'ai commencé à me calmer et quand on m'a remis à ma mère j'ai cru qu'on allait m'abandonner.... » (Karima).

- 46 On remarque que Karima parle de l'ASE et non pas d'un ou plusieurs professionnels particuliers et qu'elle associe certaines de ses violences au fait de vouloir rester à l'ASE.

- 47 D'autre part, on va le voir en détail plus loin dans le texte, le placement est aussi un lieu de déceptions, de contacts rudes, d'absence d'écoute qui amène ces jeunes à manifester leurs résistances ou leurs désarrois par des violences.

- 48 On retrouve ainsi, dans la perplexité de ces jeunes vis-à-vis de leurs parents et de leur placement, la double tension dans laquelle ils sont pris. Par rapport aux dossiers, dans les entretiens cette double tension s'associe différemment aux violences. Ainsi, les jeunes n'ont jamais lié leurs violences à leurs rapports avec leurs parents, mais ils en mentionnent certaines (faire sortir la pression) qui, dans leurs modalités, sont très proches des violences liées à la variation de la distance avec leurs parents repérables dans les dossiers. Par contre, les jeunes ont beaucoup parlé des violences en rapport avec la gestion de leur place au sein du placement. Celles-ci s'expriment soit pour « résister » à certaines rudesses éducatives, « se faire de la place » dans un placement sur lequel ils n'ont pas de maîtrise, ou enfin réagir au non-respect de certains liens significatifs pour eux au sein de leur placement. Par rapport aux dossiers, le regard des jeunes fait donc beaucoup plus ressortir les raisons de leurs comportements en rapport avec leur actualité au sein du placement que celles liées à l'histoire de leur lien avec leurs parents. Nous allons passer en revue ces différentes violences avant de voir comment ces jeunes tentent de sortir de ces comportements auxquels ils ne s'identifient pas.

Faire sortir la pression

- 49 Les jeunes interrogés décrivent certaines violences liées à la nécessité de faire sortir une tension enclose en soi. Ce qui peut impliquer la recherche d'un exutoire :

« Et quand vous pétez des câbles, comme ça, vous vous sentez mal, vous vous sentez bien ? Vous vous sentez comment en fait ?

Là, quand je vais péter des câbles je rentre dans mon délire, quand j'ai mon délire je vais prendre un gars, je vais le traiter de fils de pute, de salope, pétasse, après le taper comme ça pour rigoler. Pour le plaisir. Mais aussi, d'un côté, pour libérer toute la colère, toutes les angoisses que j'ai. Et ça aussi ça fait dégager mes soucis. » (Ken).

- 50 Ces violences ont une fonction de « vidange » d'une tension intérieure qui malmène, qui remplit et ne permet plus d'être dans un quotidien, en relation avec d'autres. Ce jeune par exemple, les met en rapport avec son incapacité à s'exprimer face aux injustices et rudesses qu'il peut ressentir :

« Oui. Parce que moi, en fait, je suis comme ça. Quand quelque chose... quand quelqu'un me blesse que ce soit par parole, par geste, par ce que vous voulez, je ne

vais pas en parler. Je ne sais pas parler. Je vais garder en moi (...)... je vais pleurer en moi, j'en parle à personne, et ça va me faire chier, ça va péter. Ça va déborder, ça va péter. » (Ken).

- 51 Si ces violences sont associées avec la montée d'une tension intérieure dans le vécu des jeunes, ce dernier extrait nous permet de comprendre comment elles peuvent être vécues comme une explosion soudaine par l'environnement. En effet, cette montée est silencieuse, intérieure, imperceptible. Une autre jeune met en rapport ce même type de violences avec le fait d'avoir assisté à des scènes où sa mère était battue. Elle donne plus précisément à voir comment la sortie de la tension enclose en soi permet de retrouver une sensibilité tant aux autres qu'à ses propres états :

« Ça vous faisait du bien [de frapper] ?

Oui.

Comment, ça vous calmait ?

Ouais, ça sortait, quand c'était sorti (...) quand j'avais cassé, je pleurais. » (Karima).

- 52 Ce dernier extrait d'entretien rend sensible au fait que ces violences sont liées non seulement à des scènes vues et vécues durant l'enfance, comme le signale Maurice Berger¹¹, mais sont également issues d'un apprentissage d'une certaine gestion de soi face à des violences intrafamiliales et des relations familiales inadéquates. Une gestion de soi caractérisée par l'alternance de rétention des affects et d'explosions sans possibilité de médiation par la parole. Enfin, même si les jeunes ne réfèrent pas toujours ces violences aux relations avec leur famille, nous les rapprochons des violences liées aux figures familiales parce qu'elles sont aussi en rapport avec un fond de tension qu'ils désignent par des termes généraux : « la rage », « les nerfs », « l'angoisse ».

Résister

- 53 Dans les dossiers, les violences par rapport au monde d'accueil étaient liées à une attitude de quête et de mise à distance simultanée de ce monde. Dans les entretiens, les violences mentionnées par les jeunes à l'égard des éducateurs et autres professionnels de la protection de l'enfance prennent essentiellement place dans des situations d'injustice ou de rudolement de la part de ces derniers :

« Je me lève tranquille, (l'assistante familiale) me gueule dessus, elle commence à m'aboyer, elle commence à m'engueuler, elle me parle comme à un chien. Moi, je lui ai répondu, après elle croit qu'elle va avoir la loi avec moi, elle. J'ai pas peur, moi je ferme pas ma gueule, moi je l'ouvre ma gueule. Après, elle commence à prendre un balai, à vouloir me taper avec, c'est moi qui lui ai pris le balai qui lui mets un coup dans la gueule. Je lui fais « vas-y, viens ». (Ken).

- 54 Pour autant, ces violences ne s'expliquent pas uniquement par la rudesse de certains professionnels, elles s'inscrivent également dans la façon dont ces jeunes questionnent leur monde d'accueil, interrogent sa légitimité à agir auprès d'eux :

« Mais pourquoi vous avez changé de lieu ?

Parce que le directeur du foyer il m'a mis une baffa, et moi j'ai pas aimé, je lui ai envoyé une paire de rollers dans la gueule. Alors il m'a dit c'est inadmissible etc.. et moi je lui ai dit : " j'ai jamais demandé à venir ici". » (July)

- 55 Ces violences s'ancrent ainsi dans un rapport « polémique »¹² au monde d'accueil, un rapport où les jeunes testent et éprouvent la légitimité des agents de ce monde à agir sur eux à l'aune de leur respect et de leur engagement auprès d'eux.

« Ouais. Et puis elle était sympa (cette famille d'accueil). Franchement, elle était sympa. Pour les familles d'accueil, avec moi c'est toujours difficile. Parce que moi,

quand j'arrive dans une famille d'accueil, je la teste pour savoir jusqu'où elle va. Après, si je vois qu'elle a l'esprit fort, je m'abaisse. Après, si je vois qu'elle craque, je continue à la faire chier (...) » (Ken)

- 56 Ce rapport polémique de ces jeunes au monde d'accueil éclaire d'un jour particulier les autres violences repérables dans leurs entretiens, celles qui consistent pour eux à « se faire » une place par les chahuts et les agitations et celles qui se déclenchent face aux manques de tact, de la part des professionnels chargés de leur suivi, à l'égard des liens qu'ils peuvent nouer au quotidien dans leur accueil.

Se faire de la place

- 57 Un certain nombre de violences, et plus largement d'agitations semblent permettre à ces jeunes de garder une « part active » dans le placement, c'est-à-dire de décider d'être exclus de certains lieux, à défaut d'avoir pu décider d'y être placés ou bien encore de se dessiner un « espace » au sein de leur placement en repoussant en quelque sorte les professionnels et les lieux qui leur sont proposés :

« Ouais, mais j'en faisais qu'à ma tête. Mais, c'est pas pour les fugues qu'on a été virés. (...) Je me rappelle une fois, on commençait à manger, l'éducateur nous a insultés, c'était du poulet, on a pris le poulet et on l'a jeté à la tête de l'éducatrice. Et après l'éducatrice elle s'est énervée, elle a commencé à vouloir me tirer l'oreille, moi je suis arrivé, et vu que je faisais du *ju jit su* à l'époque, et de l'escrime, moi je l'ai prise, je lui ai fait une balayette, elle a volé... après, on s'est enfermé dans le cuisine, on a tout coupé. Après l'éducatrice a essayé de rentrer avec un couteau, on a pris le couteau, on a tout coupé. » (Ken)

- 58 Dans cet extrait, ressort autant chez ce jeune la brutalité ou la rudesse des éducateurs (insultes, réprimandes physiques) qu'un aspect ludique lié à des agitations et violences collégiales (avec deux amis). Au-delà de l'aspect ludique lié au fait de dégrader un cadre de vie perçu comme étranger et illégitime, ce type de violences traduit la volonté de se constituer une prise dans le placement à travers des chahuts et des sécessions. C'est encore plus clair chez cet autre jeune :

« En tout cas, moi je suis allé en prison mais je fais une formation et tout. Mon frère, il a un an de plus que moi, il est pas allé en prison, rien du tout, et il n'a pas de formation, il a arrêté le lycée, il n'a rien du tout, quoi. Donc, j'ai bien fait de faire ça. Quand on fait le bordel on a tout ce qu'on veut. La preuve. Mon frère, il est majeur, il a pas de trucs comme ça, financement et tout ça. Et déjà, c'est pas les jeunes qui foutent le bordel, qu'il faut aider, c'est ceux qui foutent pas le bordel qu'il faut aider. » (Jérôme)

- 59 Ce jeune nourrit un rapport complexe à l'ASE, en tant qu'institution, dans la mesure où il se sent lié à elle, tout en déniait toute valeur, toute signification à ce lien. C'est ce qu'il manifeste dans cet extrait, en attribuant à son « bordel » les avantages dont il jouit par rapport à son frère (placé en même temps que lui). Il exprime ainsi que ces violences, ce bordel (fugues, dégradations, troubles en bande sur certains lieux de placement) étaient pour lui une façon de « garder la main » dans son placement, de manifester sa volonté dans un cadre contraint. Ce qui lui permet alors d'accuser l'ASE de manque de discernement, puisqu'il s'estime paradoxalement avantagé du fait de ses mauvais comportements.

Les violences face à la négligence des liens tissés par le jeune

- 60 Quatrième grand type de violence repérable dans les entretiens des jeunes, celles qui sont liées au manque de tact, d'égards de la part des professionnels en charge de leur suivi envers les liens qu'ils peuvent nouer avec certains de leurs accueillants quotidiens. Ces violences sont déclenchées par le sentiment qu'ont ces jeunes que leur vécu ne compte pas, n'est pas perçu par les professionnels en charge des décisions éducatives. Ken livre un exemple paradigmatique de ce type de configuration. Une des plus grandes crises de violence de son parcours est liée non seulement à la perte d'une assistante familiale à qui il était très lié, mais aussi au fait que son éducatrice référente ne l'avait pas averti de cette disparition :

« Et vous me dites, la mort de cette assistante familiale vous a marqué, et après vous avez commencé à faire tout et n'importe quoi. C'était à cause de ça ou d'autres éléments aussi ?

C'était ça, et c'était tout ce qu'il y avait d'autre : on se faisait plus chier au foyer, et moi je me faisais taper, et la mort de cette femme ça m'a retourné carrément le cerveau. Parce que, ouais, mon éducatrice, elle peut crever je m'en bats les couilles, mais elle...

Quand vous dites tout et n'importe quoi, qu'est-ce qu'il s'est passé alors ?

J'ai commencé à faire des TS, à me tailler les veines, à prendre des cachetons, à taper sur tout le monde, à insulter tout le monde... à redevenir comme j'étais avant, hyper méchant, hyper agressif. » (Ken).

- 61 Plusieurs années après les faits, Ken en veut encore à son éducatrice de ne pas l'avoir averti de cette mort qui l'a profondément affecté. July dit pour sa part qu'elle « n'a pas apprécié » qu'on l'avertisse seulement une semaine avant de son départ de chez une assistante familiale chez qui elle s'était – dans une certaine mesure – installée. S'ensuivront de nombreux troubles, surtout dans les locaux de la circonscription en charge de son suivi.
- 62 Ainsi, la vision que les entretiens nous donnent de la relation entre la situation de ces jeunes et leur situation complète celle issue des dossiers dans laquelle, si l'on comprend bien la tension (succession de rejets et d'appels) qui anime ces jeunes vis-à-vis de leurs parents, on comprend moins bien en quoi consiste leur tension avec le monde du placement. Sauf à dire qu'ils l'acceptent et le rejettent à la fois. On s'aperçoit via leurs entretiens que ces jeunes sont bien pris dans cette oscillation entre acceptation et rejet, mais que celle-ci est entretenue par le fait que leur placement les expose à des séries de rupture de liens, de changements, de brimades. Aussi, de même que leur lien problématique à leurs parents était entretenu par l'attitude de ces derniers, leur rapport tout aussi problématique au placement n'est pas lié qu'au placement en tant que tel, mais à certaines pratiques en protection de l'enfance contribuant à insécuriser les liens qu'ils y tissent.

Des violences auxquelles les jeunes ne s'identifient pas

- 63 A travers les différentes violences relevées dans leurs entretiens, ces jeunes apparaissent beaucoup moins comme des sujets passifs que comme des sujets en recherche de sens au sein d'une tension entre deux mondes. Des sujets bousculés par une tension intérieure en rapport avec leur monde familial. Ce sont aussi des sujets qui donnent un sens et une valeur à leur monde d'accueil (plus ou moins légitime à agir auprès d'eux et sur eux). Ils

font alors ressortir tous les manqués de ce monde face à une attente d'égards et de reconnaissance. Enfin, ils apparaissent comme des sujets qui négocient aussi, *via* leurs violences, une part agissante dans leur placement, une part de maîtrise, ne serait-ce que par la négative, en se faisant exclure de certains lieux. Pour autant ces violences, même si elles peuvent être les instruments de gestion d'une tension et d'une négociation en situation de placement, n'en sont pas moins des instruments coûteux et, pour finir, embarrassants. Embarrassants parce qu'ils ne sont pas toujours contrôlables.

« Des fois je tapais sur des gens que j'aimais bien et ça me faisait du mal également à moi. » (Karima).

64 Mais aussi parce qu'ils amènent à un sentiment d'impasse :

« Déjà, moi ce que je conseille, c'est jamais taper, parce que ça n'apporte jamais rien, ça n'apporte que des problèmes, et parce que tu vas taper sur la colère... quand je tapais moi, d'un côté moi j'étais soulagé, parce que ça sortait, mais après aussi quand tu es dans le coltard ou dans le coma, c'est plus du tout la même chose. T'as vraiment les boules, quoi, tu te dis pourquoi t'as fait ce que t'as fait. » (Ken).

65 Ce que ces entretiens avec ces jeunes font émerger, c'est que si les violences ont pu constituer pendant tout un temps de tels instruments de gestion de soi et de négociation, ils ne s'identifient pas à elles. A les entendre, ces violences font partie d'eux (au titre de la pression interne à sortir), mais elles ne sont pas eux, elles ne les définissent pas. Aussi, va-t-il s'agir pour eux - à un moment de leur parcours - d'apprendre à faire sans la violence qui a pu être un recours possible, voir indispensable pendant un temps. Dans trois des quatre entretiens, cette sortie de la violence et des comportements les plus problématiques (les fugues par exemple) devient possible dans un contexte bien précis : lorsque la pression exercée sur ces jeunes de la part du monde d'accueil disparaît ou diminue. C'est-à-dire, lorsqu'ils sont moins encadrés. Ils ont alors davantage l'occasion de définir un espace de maîtrise autour d'eux, et de construire, sur la base de cet espace, une part d'autonomie. C'est ce que nous allons voir maintenant en développant plus avant l'image que ces jeunes donnent de leur parcours de socialisation.

5. Des parcours de socialisation sous une double pression

66 Si l'analyse des dossiers délivrait l'image de parcours de socialisation en tension entre deux pôles, il ressort, des entretiens avec ces jeunes, l'image de parcours sous pression. Les jeunes décrivent d'un côté la pression interne qui les malmène, et de l'autre la pression externe exercée par le monde d'accueil à travers des injonctions, des conseils, des réprimandes, un encadrement vécu comme un enfermement. Ce qu'ils disent aussi, c'est qu'ils ne peuvent céder à aucune de ces pressions, s'ils veulent pouvoir se définir eux-mêmes, se prendre en main. Ils ne peuvent céder ou s'identifier à la pression interne qui les agit et les agite, les amène à blesser leurs proches, les conduit à un sentiment d'impasse. Mais ils ne peuvent non plus céder, s'identifier à la pression externe exercée par les acteurs du monde d'accueil sous forme de conseils, réprimandes, ordres, injonctions, parce qu'alors ils perdent le sentiment de pouvoir se déterminer d'eux-mêmes, de pouvoir décider de leur devenir. Ainsi, Karima a été menacée d'incarcération si elle continuait ses violences, Ceci a joué un rôle très significatif pour elle, puisqu'elle souhaitait à ce moment-là s'orienter vers le métier d'éducatrice ou de puéricultrice, ce

qui nécessitait un casier judiciaire vierge. Pour autant, elle n'a pu céder à cette menace et a persévéré dans ses agissements :

« Tous les quatre matins j'étais en garde à vue, j'ai été au tribunal. J'ai même eu six mois avec sursis, mais comme ils me viciaient, comme ils me faisaient du chantage (avec la menace d'incarcération) ça me donnait encore plus envie de faire des conneries. Parce qu'après ils allaient croire qu'ils avaient raison. » (Karima).

- 67 On pourrait rapprocher cette attitude du défi et retrouver la fameuse triade « défi, délit, déni » de Jean-Pierre Chartier, mais il nous semble que, plus fondamentalement, elle s'apparente à une volonté de se définir soi-même. Cette jeune ne veut pas se conformer à ce que la justice attend d'elle, parce qu'elle aurait alors l'impression de perdre la maîtrise de la définition de soi, elle ne serait ce qu'elle est « que » du fait d'une intervention extérieure, ce qui lui est insupportable. Elle cessera finalement ses violences, en entrant dans un appartement éducatif où elle est moins encadrée, vivant en compagnie d'autres jeunes. Ceci lui a permis davantage de prise sur son quotidien et ses comportements. De même, Jérôme a cessé ses vols, fugues et agitations à partir du moment où il est entré en foyer de jeunes travailleurs où il n'est pas du tout surveillé. Il explique bien que ce changement de comportement n'obéit pas aux attentes de ses éducateurs, ne peut pas répondre à ces attentes, et il tient à leur en apporter la preuve :

« Mais les formations c'est pour ceux qui ne foutent pas le bordel. Si tu fous le bordel tu ne vas pas en formation. Moi, ils m'ont dit ça, mais je foutais le bordel là-bas, on me disait que si je foutais le bordel là-bas, j'irais pas en FJT¹³ parce que j'allais foutre le bordel. Mais (...) je me tiens bien ici pour leur montrer que je fous pas le bordel et maintenant et quand je vais là-bas (au CEF¹⁴) je fous le bordel pour leur montrer, ça sert à rien ce qu'ils disaient. » (Jérôme).

- 68 Ce jeune se tient donc tranquille dans un cadre non contraint, tout en « mettant le bordel » dans son CEF quand il y rentre le week-end, ceci afin de bien montrer à ses éducateurs qu'il est le seul à maîtriser ses changements, qu'il n'a pas obéi à leurs injonctions de s'assagir. Quant à Ken, son comportement changera lorsqu'il ne sera plus pris en charge par l'ASE et se retrouvera à la rue. Dans ces trois parcours donc, les jeunes sortent de la violence lorsque la pression externe diminue. C'est à ce moment-là qu'ils trouvent la latitude, les moyens, pour décider de changer de comportement *d'eux-mêmes* et pour faire plus généralement retour sur eux-mêmes. Ce qui ne veut pas dire qu'une telle relâche du cadre soit une solution miracle, Karima dit bien que si elle avait pu bénéficier d'une telle marge de manœuvre plus tôt dans son parcours elle n'aurait pas été assez mûre pour en profiter.
- 69 On pourrait alors être tenté de conclure que le cadre éducatif proposé par l'ASE ne fonctionne qu'en négatif sur ces jeunes : il leur permet de sortir de leurs violences quand il se relâche. Pas tout à fait, même si cette relâche est profitable à ces jeunes sous pression au moment où ils peuvent en faire un espace d'autonomie ; ils ne peuvent à l'inverse en faire un espace d'autonomie seulement parce qu'ils ont aussi bénéficié pendant tout un temps d'un regard éducatif qui a changé leurs modalités de gestion de soi. Ainsi, Ken reprend de lui-même une thérapie lorsqu'il se retrouve à la rue, après en avoir suivi ou refusé un certain nombre durant son placement. Il a donc été initié à un mode de gestion de soi dont il se réempare une fois qu'il dispose d'une zone d'autonomie. De même, Jérôme cesse ses fugues pour suivre une formation qui lui a été proposée dans le cadre de son suivi éducatif. Il s'empare donc tout de même d'une perspective que lui a offert l'ASE, à l'occasion de sa prise d'autonomie.

6. Conclusions

- 70 Notre propos, dans cet article, était de nuancer une certaine vision dans laquelle les jeunes « incasables » apparaissent comme des sujets refermés sur leur violence, inaccessibles aux liens éducatifs, voire au lien social. Et ce, en montrant ces violences comme les signes d'une ouverture paradoxale de ces jeunes, une ouverture qui les laisse en tension entre deux « mondes » celui de leur famille et celui de la protection de l'enfance.
- 71 Ce faisant, nous sommes passés d'une perception de ces jeunes comme des sujets « extraordinaires » de par leur passé (traumatique ou marqué de carences fortes¹⁵) et leurs comportements, à la perception de jeunes ordinaires. Ordinaires, parce que leurs attentes à l'égard des professionnels, leur rapport à leurs propres violences et leur recherche d'un espace d'auto-détermination nous les montrent dotés d'attentes analogues à celles de l'ensemble des adolescents contemporains : « Ces jeunes veulent avoir plus de pouvoir sur leur vie - c'est la définition à laquelle je suis parvenu dans *L'individualisme est un humanisme*, l'individualisation est un processus progressif et toujours remis en cause de « propriété de soi par soi » — ce qui ne signifie pas qu'ils ont tout le pouvoir, ni qu'ils n'en ont aucun du fait même de leur incontestable dépendance (économique notamment). Ils apprennent à devenir eux-mêmes dans ces tentatives, dans ces interactions avec des adultes, avec d'autres jeunes¹⁶. ».
- 72 Ces jeunes vivent des parcours de socialisation ordinaires dans des conditions extraordinaires. C'est-à-dire qu'ils semblent avoir les mêmes attentes¹⁷ que l'ensemble des adolescents actuels (voir leur monde propre reconnu et respecté, avoir la possibilité de s'auto-définir dans une certaine mesure), mais dans des conditions particulières de socialisation. Des conditions marquées par la prégnance d'un premier monde problématique et blessant et par l'emprise d'un monde d'accueil qui ne les écoute ni ne les respecte toujours, ni eux, ni les liens qu'ils peuvent nouer, ni la zone de « propriété de soi par soi » nécessaire à leur construction.
- 73 Aussi, le cheminement parcouru dans cet article nous incite à déplacer radicalement la focale selon laquelle ces jeunes en grandes difficultés sont abordés. Déplacement de focale qui se décline en trois points.

Du passé à l'actualité

- 74 Premier changement de focale, du passé à l'actualité. Les résultats de notre étude incitent à s'intéresser aux souffrances de ces jeunes qui sont liées à leur non-prise en compte en tant que sujets tissant des attaches avec le monde que leur ouvre la protection de l'enfance¹⁸. Karima le résume très bien :
- « D'un côté l'ASE c'est bien, mais des fois ils oublient que leur travail c'est nos vies. Pour eux, leur travail ça se finit à 18 heures et puis ils oublient que nous nos vies ça ne se finit pas à 18 heures. S'ils s'arrêtent à 18 heures, c'est que ça ne les intéresse pas. ».
- 75 L'actualité de ces jeunes, même si elle est souvent rendue peu lisible par leurs violences, traduit une recherche de liens, mais aussi la négociation -tant intérieure face à leurs attaches intériorisées et leurs affects - qu'extérieure avec leur environnement, d'une place viable dans un parcours entre deux mondes.

De la psyché aux relations

- 76 Deuxième changement de focale, celui qui incite à passer de la psyché aux relations. En effet, si les travaux scientifiques portant sur les jeunes incasables (ou des populations proches) donnent une place déterminante à leur passé, c'est également le cas de nombre de pratiques en Protection de l'enfance, notamment à travers l'exploration de la psyché des jeunes, sensément emplies de liens et de personnages du passé les rendant indisponibles aux changements : « L'institution voit, dans les manières d'être et d'agir des enfants, pénétrer en son sein les formes immatérielles malvenues, "illégitimes", d'un "milieu familial" délétère qui semble alors peupler "son espace" institutionnel d'une foule de spectres nocifs. (...) C'est ici que se joue le "procès de médicalisation" du "mal être" des enfants. (...) Sont alors convoqués les "spécialistes de cet "espace intérieur"", psychologues et psychiatres¹⁹. ».
- 77 Un tel changement de focale ne consiste pas à laisser toute démarche de soin psychique de côté, mais à éviter la centration du regard sur ces jeunes sur des questions de santé psychique. Une telle centration a pour effet, il nous semble, non seulement de rabattre ces jeunes sur leur passé, ce qui peut leur être difficilement supportable :
- « Vous savez pourquoi j'aime pas les psychologues ? Parce qu'à chaque fois c'est comme ça, ils me disent : « oui, alors racontez-moi votre histoire », à chaque fois. Une fois j'en ai eu marre, j'ai dit « tu crois que t'es psychologue, toi ? Tu l'as eu où ton diplôme, je me le demande. T'es sûr que c'est pas toi qui es fou dans ta tête ? », « pourquoi ? », « t'as mon dossier, t'as tout dedans, tu me demandes de raconter ? Vas-y, ferme ta gueule alors » (Ken).
- 78 Une telle posture a aussi pour effet de les confronter à des modes de gestion de soi qui leur sont très peu accessibles, comme le relève Patrick Lecaplain : « La mise en place des aides à destination des jeunes est également traversée par des injonctions paradoxales. Le premier de ces paradoxes tient à ce que les mesures d'aide reposent principalement sur l'entretien, alors que la communication au sein de la famille est peu valorisée. Le rapport des jeunes au langage et la communication est entravé par de multiples facteurs qui, le plus souvent, se surajoutent. Ils sont tenus au silence dans leur famille. (...) Ces familles valorisent traditionnellement assez peu la parole et la « réflexion sur soi. »²⁰.
- 79 La lecture des parcours de socialisation de ces jeunes à la croisée de deux mondes relationnels (celui de leur famille et celui de la Protection de l'enfance), investis par eux d'attentes, d'engagements, de négociations divers, incite à « déplier » tout ce qui est rabattu dans leur espace intérieur, afin de lire et qualifier les liens qu'ils entretiennent, tant à leur famille qu'aux professionnels et, encore une fois, de les prendre (aussi) en compte, en tant que sujets actuels, faisant face à ces coordonnées de socialisation particulières.

Les apories de l'injonction à l'autonomie

- 80 Troisième changement de focale, celui concernant l'accès de ces jeunes à l'autonomie, entendu ici dans le sens restreint d'un espace de réflexion sur soi et d'auto-définition relative. Cet accès à l'autonomie est recherché par l'action éducative auprès de ces jeunes incasables, à travers la « parole éducative » qui tente de les raisonner sur leurs violences, à travers les propositions de démarches thérapeutiques, à travers l'incitation à réfléchir sur leurs parcours et leurs liens à leur famille. Cette autonomie, qui est recherchée dans

leur intériorité, ces jeunes la trouvent dans l'aménagement de leurs relations extérieures. Pour autant, cela ne veut pas dire que l'ensemble des appels à la réflexion sur soi, au retour sur son parcours sont inutiles ou nocifs. Il est probable qu'ils constituent aussi une socialisation de ces jeunes à d'autres normes de gestion de soi. Là où les parcours de ces incasables interrogent l'injonction à l'autonomie telle qu'elle se manifeste dans la Protection de l'enfance, comme dans nombre de politiques publiques aujourd'hui²¹, c'est qu'ils montrent ces jeunes tant comme des sujets actifs que comme des sujets en recherche de supports²² de changement. Ces jeunes, pour être actifs, ne sont pas des psychés indépendantes pouvant trouver en elles-mêmes les ressources nécessaires à leur changement. Ce sont des sujets qui s'étaient sur des relations et des arrangements de pratiques extérieurs à eux-mêmes pour contourner leurs tensions et difficultés intérieures et leurs difficultés face aux liens, pour faire retour sur soi et changer. Et ces pratiques, ces relations ne sont pas toujours les plus visibles ni les plus légitimes aux yeux des professionnels de la Protection de l'enfance²³.

De la critique à la critique

- 81 En réponse au changement de focale que nous venons d'évoquer, nos analyses nous amènent à reconsidérer le regard critique de la sociologie sur le travail social. Plus modestement, ce travail incite à « élargir » le regard critique sociologique qui s'est surtout attaché à dénoncer les apories du travail social et ses accointances avec différentes formes de contrôle et de pouvoir, pour lui soumettre également les usagers du travail social. Ce travail sur les jeunes incasables nous amène ainsi, en tant que sociologue, à pointer tant les aspects problématiques des contextes familiaux dont ils proviennent que les manqués de la Protection de l'enfance. Et, s'il ne s'agit pas de rendre les usagers responsables de leur malheur, ni d'oublier ce que leur situation doit à une certaine répartition des supports et des ressources dans une société, il nous semble que la sociologie peut prendre au sérieux le cadre d'analyse de l'individualisme contemporain pour dénoncer ce que certaines situations familiales font à certains jeunes. Ce qui aboutit tant à la dénonciation politique de ce qui engendre ou laisse se dégrader ces situations familiales dans nos sociétés qu'à l'appel à des politiques de « supports aux individus » qui prennent acte de leur nature relationnelle.

BIBLIOGRAPHIE

Astier (Isabelle), Duvoux (Nicolas), *La société biographique, une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Barreyre (Jean-Yves) et al., *Une souffrance maltraitée*, Rapport final pour l'ONED, juillet 2008, 117 p.

Berger (Maurice), *L'échec de la protection de l'enfance*, Paris, Dunod, 2004.

Berger (Maurice), *Voulons-nous des enfants barbares*, Paris, Dunod, 2008.

Berger (Peter) et Luckmann (Thomas), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck (1ère éd.1966, *The Social Construction of Reality*)

Chartier (Jean-Pierre), « La transgression adolescente : une quête de limites ? », *La lettre du GRAPE*, n° 48, 2002, p 21-25.

Corcuff (Philippe), Ion (Jacques) Singly (François) de, *Politiques de l'individualisme*, Editions Textuel, Paris, 2005.

Giraud (Michel), « *Itinéraire social et socialisation spatiale : les institutions éducatives et répressives confrontées au besoin d'espace des mineurs en difficulté* », synthèse du rapport pour le GIP Droit et Justice, 1998, URL : http://www.gip-recherche-justice.fr/catalogue/requete_resultat2.php?reference=44, 10p.

Giraud (Michel), « Le placement d'enfants, un remède pire que le mal ? », *Sciences Humaines*, n° 181, 2007, p. 42-44

Lecaplain (Patrick), « Jeunesse à risques et dysfonctionnements des services de la protection de l'enfance : comment penser les pratiques d'accompagnement de jeunes désignés comme violents ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n° 7 | Printemps 2009, mis en ligne le 09 octobre 2009. URL : <http://sejed.revues.org/index6166.html>

Martuccelli (Danilo), *Grammaires de l'individu*, Paris, Folio, 2002.

Morhain (Yves) et Martineau (Jean-Pierre) « Malaise social et violences adolescentes », *Cahiers de psychologie Clinique*, n° 16, 2001, p. 79-96

Potin (Emilie), « Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], N° 8 | Automne 2009, mis en ligne le 07 janvier 2010 URL : <http://sejed.revues.org/index6428.html>

Singly (François) de, *L'individualisme est un humanisme*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2005

NOTES

1. J.-Y. Barreyre, P. Fiacre, V. Joseph, Y. Makdessi, *Une souffrance maltraitée*, rapport de recherche pour l'Observatoire national de l'enfance en danger, URL : <http://www.ancreai.fr/spip.php?article585>, p.7.
2. Que l'on désignera par le terme ASE dans le suite de cet article.
3. A savoir, des représentants de l'ASE, des lieux d'accueil collectif, du tribunal pour enfants, de la pédopsychiatrie, de la Protection judiciaire de la jeunesse et de l'Education nationale.
4. Le jeune étant accueilli successivement ou simultanément dans plusieurs lieux (foyer, famille d'accueil, hospitalisation épisodique) *pour des raisons liées à son comportement*.
5. Par impossibilité, on entend le fait que le jeune ne parvient pas, en raison de son comportement, à bénéficier sur une large partie de sa prise en charge des prestations qui lui sont offertes.
6. Pour ce recensement, chacune des circonscriptions du service a signalé les situations correspondant aux critères, ces situations ont ensuite été vérifiées au niveau du service central. Au final, sur environ 3500 enfants placés au moment du recensement, 69 relevaient des critères définissant une situation de grandes difficultés. Parmi ces situations la parité fille / garçon est quasiment parfaite : 35 garçons pour 34 filles. On notera que la proportion d'enfants en grandes difficultés parmi l'ensemble des enfants placés ainsi mesurée est la même - 2% - que celle évaluée par l'équipe de l'ANCREAI dans les départements sur lesquels portaient leur étude, à partir de la sélection des professionnels sans critères préalable, J.-Y. Barreyre *et al*, *op. cit.*, p. 21.

7. Action éducative en milieu ouvert.
8. Dans les citations de pièces des dossiers des enfants, nous mentionnons leur âge au moment des faits relatés.
9. Investigation et orientation éducative.
10. Michel Giraud, *Itinéraire social et socialisation spatiale : les institutions éducatives et répressives confrontées au besoin d'espace des mineurs en difficulté*, rapport pour le GIP Droit et Justice, non publié, synthèse disponible en ligne, URL : http://www.gip-recherche-justice.fr/catalogue/requete_resultat2.php?reference=44, pp.8-9.
11. Maurice Berger, *L'échec de la protection de l'enfance*, Paris, Dunod, 2004, *Voulons-nous des enfants barbares?*, Paris, Dunod, 2008.
12. Nous parlons de rapport polémique pour désigner le mélange de questionnement et de remise en question, de critique méfiante présent dans le rapport de ces jeunes à leur monde d'accueil. Rapport polémique qui est celui de l'ensemble des « enfants déplacés » qu'Emilie Potin définit ainsi dans son travail : « Les « enfants déplacés » sont ceux qui ont connu plusieurs lieux d'accueil sans retour au domicile familial. L'enfant investit à minima le placement parce que les conditions de son accueil ne sont pas pérennes. L'épuisement et la peur de créer des liens qui peuvent se voir fragilisés par une rupture font que l'enfant protégé par le placement se retrouve dans une situation où la sécurité n'est pas forcément plus acquise que dans son milieu d'origine. De manière symbolique, l'enfant semble avoir perdu sa place. Michel Giraud parle de « déterritorialisation » de soi, des enfants en quête de liens et de lieux de vie improbables. » Emilie Potin, « Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], N°8 | Automne 2009, mis en ligne le 07 janvier 2010. URL : <http://sejed.revues.org/index6428.html>, paragraphe 4.
13. Foyer de jeunes travailleurs.
14. Centre éducatif fermé.
15. Voir Chartier (Jean-Pierre), « La transgression adolescente : une quête de limites ? », La lettre du GRAPE, n°48, 2002, p 21-25. Voir également Yves Morhain et Jean-Pierre Martineau « Malaise social et violences adolescentes », *Cahiers de psychologie Clinique*, n°16, 2001, p. 79-96.
16. Entretien de François de Singly accordé aux cahiers pédagogiques, URL : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article2802>, 2007.
17. Ce constat est également fait par Patrick Lecaplain dans son article, « Jeunesse à risques et dysfonctionnements des services de la protection de l'enfance : comment penser les pratiques d'accompagnement de jeunes désignés comme violents ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°7 | Printemps 2009, mis en ligne le 09 octobre 2009. URL : <http://sejed.revues.org/index6166.html>
18. Michel Giraud, dans son travail déjà mentionné, signale également le problème de l'absence de prise en compte des liens actuels de ces jeunes dans leur monde d'accueil « (...) les travailleurs sociaux en général, et sans doute plus encore ceux qui travaillent sous mandat judiciaire, sont soumis à une norme implicite mais très prégnante d'"interdiction d'attache". Ils sont conduits à rejeter les formes trop éloquentes de l'affection exprimée par les enfants. Cette "froideur" institutionnelle est particulièrement éprouvante et frustrante pour des enfants en situation de carence affective. Michel Giraud, *op. cit.*, p. 8.
19. Michel Giraud, *op. cit.*, p.9
20. Patrick Lecaplain, *op. cit.*, paragraphe 27.
21. I. Astier, N. Duvoux, *La société biographique, une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, 2007.
22. Et plus globalement comme des individus en recherche de supports, définis par Danilo Martuccelli comme suit : « L'individu n'existe que dans la mesure, et seulement dans la mesure où il est soutenu par un ensemble de supports. Certes il fait quelque chose de cet état, il est ainsi

toujours en quelque sorte plus (ou autre chose) que l'ensemble de ses supports, mais il n'existe que dès l'instant où il en dispose. » D. Martuccelli, *Grammaires de l'individu*, Paris, Folio, 2002, p.63.

23. Notamment quand c'est dans une relation avec une assistante familiale que le jeune trouve un support de changement, ce qui contrevient à l'importance supposée de la relation éducative de référence.

RÉSUMÉS

Parmi les différentes catégories de jeunes posant question à l'action publique du fait de leurs violences, les jeunes dits « incasables » en protection de l'enfance occupent une place particulière. En effet, les violences de ces jeunes ne s'inscrivent pas dans un parcours de délinquance clairement identifiable et ils ne relèvent pas non plus du soin psychique. Parmi d'autres comportements (fugues, problèmes relationnels), les violences amènent à désigner ces jeunes comme des sujets difficiles à socialiser ou resocialiser.

Dans cet article, nous nous proposons de nuancer la vision de ces jeunes en analysant le parcours de cinq d'entre eux à la lumière de leurs violences. On démontrera que leurs violences, loin de marquer une position de résistance ou d'extériorité par rapport à l'action éducative, sont plutôt les signes de parcours de socialisation « sous tension ». On entend par là le fait que ces jeunes viennent de familles où ils peinent à trouver une place, tout en ayant de la difficulté à s'en détacher, et qu'ils sont déjà « pris » dans la socialisation que leur offre leur prise en charge, tout en ayant du mal à y faire leur place. On lira donc les violences de ces jeunes comme les signes d'une ouverture paradoxale qui les laisse en tension entre deux « mondes », celui de leur famille et celui de la protection de l'enfance. Une tension dont ils ne parviennent à sortir que lorsqu'ils accèdent à leur monde propre à travers l'affirmation d'une zone d'autonomie.

Among the various categories of young asking question to public action because of their violent behaviour, the said "incasables" in child protection services have a special place. The violent behaviour of these youngsters does not fit into a clearly recognizable crime career and they do not recover either to the psychic care. Among other behaviors (running away, relational troubles), the violence of these young people appoints them as users difficult to socialize or to re-socialize.

In this article, we suggest to modify the vision of these young people by analyzing with through their violent behaviour the course in child protection services of five of them. We will show that this violence, far from marking a position of resistance or exteriority of these young people with regard to the special education action, is rather the signs of course of socialization "under stretch". In other words, this violence reveals that, on one hand, these young people come from families where they have difficulty in finding a place, while they hardly take distance and, on the other hand, they are already "taken" in the socialization course opened by their foster care while having difficulty in making their own place in it. We shall thus read the violence of these young people as the sign of a paradoxical opening which leaves them in tension between two "worlds": their family and the world of the child protection services. A tension these youngsters succeed to escape only when they build their own world by widening and strengthening a zone of autonomy.

Entre las distintas categorías de jóvenes que ponen en tela de juicio la acción pública en virtud de sus comportamientos violentos, los jóvenes llamados "incolocables" en protección de la infancia ocupan un lugar particular. De hecho, la violencia de estos jóvenes no se inscribe en una trayectoria de delincuencia claramente identificable y tampoco son competencia de la atención psicológica. Entre otros comportamientos (fugas, problemas relacionales, etc.), la violencia conduce a designar a estos jóvenes como sujetos difíciles de socializar o de resocializar.

En este artículo, nos proponemos matizar la visión de estos jóvenes analizando la trayectoria de cinco de ellos a la luz de sus comportamientos de violencia. Demostraremos que su violencia, lejos de marcar una postura de resistencia o de exterioridad con respecto a la acción educativa, es más bien un signo del proceso de socialización "bajo tensión". Esto se entiende como el hecho de que estos jóvenes provienen de familias donde les cuesta hallar un lugar, además de tener dificultad para desapegarse, y que éstos ya están "recibidos" en la socialización que les ofrece su servicio de acogida, pero igual les cuesta hacerse su lugar. Vamos a interpretar los comportamientos violentos de estos jóvenes como los signos de una apertura paradójica que los deja en tensión entre dos "mundos": el de su familia y el de la protección de la infancia. Una tensión de la que no logran salir hasta que acceden a su propio mundo, a través de la afirmación de una zona de autonomía.

INDEX

Palabras claves : protección de la infancia, colocación, incolocable, joven en dificultad múltiple, violencia, fuga, proceso de socialización, autonomía

Mots-clés : protection de l'enfance, placement, incasable, jeune en difficulté multiple, violence, fugue, parcours de socialisation, autonomie

Keywords : child protection services, run away, socialization course, autonomy

AUTEUR

PIERRE MOISSET

Sociologue consultant auprès des collectivités territoriales en politiques sociales et familiales.

Sociologue auprès de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance de Seine-Saint-

Denis. <http://www.pierremoisset.fr>